

Compte rendu du conseil municipal du 18 avril 2013

Présents : 10 sur 14

Pouvoir : 3

Début de séance : 21 heures

Fin de séance : 23 heures

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 6 décembre 2012.

Ordre du jour :

1. Compte Administratif 2012 :

- Commune

Fonctionnement

Dépenses	684 737,10 €
Recettes	767 984,38 €
Excédent exercice 2012 :	83 247,28 €

Investissement

Dépenses	172 629,84 €
Recettes	39 823,92 €
Besoin de financement 2012 :	132 805,92 €

- C.C.A.S.

Fonctionnement

Dépenses	0,00 €
Recettes	202,66 €
Excédent exercice 2012 :	202,66 €

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 :

- **Commune**

Le solde total de 2012 est de 1 688 249,05 €, avec le report de l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal décide de l'affectation de 71 484,76 € en réserves au R 1068 sur la section d'investissement et de 1 616 764,29 € en R002 sur la section de fonctionnement du Budget Primitif communal de 2013.

- **C.C.A.S.**

Le solde total de 2012 est de 4 594,17 €, avec le report de l'exercice 2011.

Le Conseil d'Administration décide de l'affectation de 4 594,17 € en R002 sur la section de fonctionnement du Budget Primitif 2013 du C.C.A.S.

3. Compte de gestion 2012 du receveur :

- **Commune**

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2012 du receveur.

- **C.C.A.S.**

Le Conseil d'Administration approuve le Compte de Gestion 2012 du receveur.

4. Participation des communes extérieures (fonctionnement des écoles)

Le Conseil Municipal décide d'une participation de 700,00 € par élève pour l'année 2013/2014, soit une augmentation de 20,00 € par rapport à 2012/2013.

5. Création d'un poste d'ATSEM

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), à hauteur de 29 heures 07 par semaine, soit 29,11/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2013.

6. Réfection de 4 boucles de détection du carrefour à feux tricolores

Le coût total du projet est de 3 409 €. Compte-tenu de la participation du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG), la participation de la commune sera de 1 534 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour lancer les travaux de réfection.

7. Rénovation de l'éclairage du lotissement « Le Flouquet »

Le coût total du projet est de 72 020 €. Compte-tenu de la participation du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG), la participation de la commune sera de 20 856 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour lancer les travaux de rénovation.

8. Taux d'imposition 2013

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2013 par rapport à ceux de 2012.

Les taux retenus par le Conseil Municipal sont les suivants :

- taxe d'habitation : 7,60 %
- taxe sur le foncier bâti : 8,24 %
- taxe sur le foncier non bâti : 65,28 %

9. Budget Primitif 2013 :

- **Commune**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2013 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 367 810 € Recettes : 751 046 € + report de 1 616 764 € = 2 367 810 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 898 484 € Recettes : 1 898 484 €

- **C.C.A.S.**

Le Conseil d'Administration approuve le Budget Primitif 2013 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 897 € Recettes : 4 897 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Questions diverses :

- 1) Les convocations aux séances du Conseil Municipal seront désormais envoyées par e-mail uniquement. Il est demandé à chaque membre du conseil de donner ou non son accord sur cette nouvelle mesure.
- 2) L'urbanisation du chemin de Rivière Longue est en cours d'étude.
- 3) La commune a été victime d'actes de vandalisme : il y en a eu plusieurs dont la croix ouvragée près du Monument aux Morts.

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.